

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 201/2021

### Autorisation de voirie - Entreprise VAUVELLE de Dardilly (69) Travaux de curage des fossés - De la Censuère au Grand Tréquoy

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par l'entreprise VAUVELLE de Dardilly (69),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant une intervention sis, de la Censuère au Grand Tréquoy,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : L'entreprise VAUVELLE de Dardilly (69) est autorisée à effectuer le curage des fossés de La Censuère au Grand Tréquoy et ce à compter du 15 octobre 2021.

**ARTICLE II** : Pour les besoins de l'intervention, ces voies communales seront interdites à la circulation durant la durée des travaux.

**ARTICLE III** : Les panneaux de signalisation sont mis en place par l'entreprise VAUVELLE, chargée de l'exécution du chantier.

**ARTICLE IV** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'entreprise VAUVELLE
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 14 octobre 2021

Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 26/10/2021  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

Emmanuel RAT

